

apprecier le dévouement du prêtre qui ne vit que pour eux et ils ont tenu à honneur de lui bâtir une demeure digne de lui. Plus loin, entouré d'arbres et de verdure, enjolivé par des parterres, s'élève un beau couvent où les enfants de la paroisse et une soixantaine de pensionnaires viennent chercher le pain de l'instruction et d'une éducation chrétienne. Ce coin du ciel n'a donc rien à envier aux paroisses voisines? Non rien, pas même un carillon, car il en possède un magnifique depuis quelques mois. Prêtez l'oreille le dimanche et les jours de fêtes et entendez ses notes joyeuses qui s'en vont redire aux bras habitants qu'un Dieu veille sur eux et qu'il les appelle pour s'unir dans une commune prière afin de répandre sur leurs foyers les bénédictions qui font les familles saintes et qui donnent la fertilité aux prairies et aux champs.

Visiteurs d'il y a vingt ans, d'il y a dix ans venez parmi nous et dites si vous reconnaissiez l'ancien pays des souches et avouez que j'avais raison d'intituler ce petit récit "Souches mystérieuses", car, un tel changement en si peu d'années, est vraiment surprenant!

Maintenant, chers lecteurs, vous tenez peut-être, à connaître le nom de ce coin aimé du comté de Beauce? C'est la paroisse de Saint-Gédéon!

Si vous voulez juger par vous mêmes de la vérité de ce compte rendu, venez, vous serez les bienvenus, les chemins sont gravelés et les autos ne sont pas rares. Les chars ne passent pas à nos portes mais à leurs bruits assourdissants nous préférerons le chant des oiseaux et à leur atmosphère enfumée, l'air pur de nos champs et de nos bois.

Vive Saint-Gédéon de Beauce, mon pays, mes amours!

"Un ancien habitant des souches"

#### LES CAISSES DE CREDIT-RURAL

**Qui peut en faire partie?**—Administration. — Résultats obtenus.—Affinités des Caisses avec les Coopératives.

Par L.-C. Farly.

L'œuvre du Comptoir, déjà en proportion de ses sept années d'existence, s'est bornée jusqu'à présent sur ce point à témoigner d'une sympathie non équivoque aux Caisses de crédit populaire créées par le Commandeur A. Desjardins. Comme le développement de ces Caisses populaires est intimement lié au succès même du Comptoir Coopératif, nous donnerons ici leurs principales caractéristiques.

(1)—Ces renseignements proviennent de deux brochures publiées sur ce sujet par M. Desjardins, dans la série des Tarcs de l'Ecole Sociale Populaire, Nos. 7 et 12.

#### La Caisse Populaire

**Qui peut en faire partie?** Tous, hommes, femmes et enfants, à la condition formelle qu'ils jouissent d'une réputation irréprochable d'honnêteté, de sobriété et de parfaite honorabilité. Cette condition est absolue, mais elle se rencontre heureusement dans la presque totalité de nos familles canadiennes.

**Comment faire partie de la Caisse :** En souscrivant une part de \$5.00 qui n'est payable que par versements de quelques sous. Ces parts peuvent cependant être retirées quand on le désire, même s'il n'y a que quelques sous de versés.

Seuls les sociétaires, c'est-à-dire ceux qui ont souscrit une part, peuvent déposer à la caisse. Ces dépôts peuvent être retirés en n'importe quel temps. Ils portent intérêt à 3 p.c.

**L'Administration de la Caisse:** Tous les sociétaires réunis en assemblée générale élisent trois groupes d'officiers; un conseil d'Administration composé d'au moins cinq membres, mais le plus souvent neuf; une commission de crédit et un conseil de Surveillance composés chacun de trois membres.

Le Conseil d'Administration est chargé de choisir les sociétaires, de voir à la bonne marche des affaires. Il agit comme tribunal d'arbitrage aux cas de conflits et d'appel prévus par les règlements.

La Commission de Crédit a exclusivement pour mission d'examiner, d'admettre ou de rejeter les prêts demandés par les sociétaires.

Le Conseil de Surveillance doit examiner les comptes, les vérifier, s'assurer de la valeur des prêts et des garanties exigées. Il peut suspendre les officiers s'il découvre quelques violations d'un règlement.

Les fonctions de tous ces officiers sont absolument gratuites.

**Le Gérant:** La gestion de la caisse est confié à un gérant nommé par le Conseil d'Administration qui en fixe le salaire toujours proportionné aux opérations de la caisse.

**Les Profits:** Dix pour cent des profits nets sont affectés à la création d'un fonds de réserve. La balance est répartie aux sociétaires au porata de leur capital payé. Aucune caisse n'a encore payé moins de quatre pour cent. Certaines ont payé 4½ et 5. Les bénéfices accumulés contribuent à diminuer le taux de l'intérêt des prêts.

**But de la Caisse:** La Caisse n'est pas une compagnie de prêts cherchant à réaliser de gros profits, elle est avant tout une œuvre sociale, une société de personnes. Elle invite toutes les bonnes volontés, tous les humbles, même les enfants, à verser leur obole. Grâce à elle, l'épargne du peuple est mise à la disposition du peuple.

**Résultats obtenus:** La Caisse Populaire de Lévis, débuta en 1900 avec \$26.40. En août 1912 elle comptait un actif de

\$169,992.90, avec \$156,323.00, de prêts en cours escomptant plus de \$8,000.00 de bénéfices pour cette année. Elle avait payé à ses sociétaires plus de \$17,000.00 de dividendes, à part \$4,334.00 comme intérêts sur les épargnes. Le total de ses prêts s'était élevé à \$900,891.00 et elle n'avait pas encore enrégistré un seul sou de perte. 3,549 prêts sur 5,111 avaient été faits pour des montants variant de dix à cent piastres. M. Desjardins, auquel nous avons emprunté tous ces renseignements conclut avec raison que "c'est bien là la véritable banque du peuple **non plus un simple nom pour illusionner et leurrer le public ou le naïf**, où l'ouvrier et le cultivateur honnêtes, laborieux, sobres économies, peuvent se procurer les fonds dont ils ont besoin pour alimenter leurs activités, se créer un foyer, se libérer d'une dette onéreuse, faire des achats au comptant, où les travailleurs en général peuvent aller de front haut sans craindre un refus, s'ils possèdent les qualités requises et ont prouvé leur bonne foi en devenant d'abord membre de la Caisse. Il n'est pas, certes, donné à tous d'être à l'aise ou fortunés, mais personne ne saurait prétendre qu'il ne peut pas être sobre, honnête et économique, personne ne sourrait soutenir qu'il ne peut pas mettre chaque semaine ou chaque mois des sous de côté, car tout le monde parmi nous a des sous".

**Ses affaires avec le Comptoir:** Outre l'éducation de l'épargne que la Caisse Populaire propage chez le peuple, complétant ainsi l'action même du Comptoir, elle met à la portée du membre de la corporative les sommes dont il pourra avoir besoin pour payer ses marchandises sur livraison. Le crédit que le Comptoir ne saurait faire lorsqu'il ne peut compter que sur 15 ou \$20,000.00 de capital pour faire plus d'un million de ventes, la Caisse l'accordera facilement à un taux d'intérêt peu élevé, à des termes des plus accommodants pour toute personne sobre, honnête et économique.

L'on comprend que le Comptoir Coopératif puisse ainsi souhaiter que des Caisses Populaires s'établissent dans toutes les paroisses de la Province, apportant l'un des facteurs quasi essentiel au bon fonctionnement des coopératives.

#### Diverses organisations secondaires.

Pour embrasser définitivement tous les principaux intérêts de la classe agricole, le Comptoir étudiera l'opportunité d'établir dans cette province des sociétés d'assurances du bétail, contre la règle et contre le feu. Mentionnons que ces divers rouages existent déjà pour la plupart dans les coopératives de Belgique, de France, d'Allemagne et d'Italie, et qu'ils ont donné des résultats très appréciables.

#### L'Organe du "Comptoir Coopératif"

Le Comptoir s'est, dès ses débuts, tenu en contact constant avec ses membres au